

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 552

présenté par
M. Balanant, M. Terlier et M. Pradal

ARTICLE 4

À l'alinéa 44, substituer aux mots :

« la juridiction pour enfants »,

les mots :

« le juge des enfants ou le tribunal pour enfants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel